

Déclaration de l'utilisation du sol par le contribuable

Mise en contexte

Le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Lévis a été déposé le 1^{er} octobre 2010. Ce rôle est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et couvre les exercices financiers 2011, 2012 et 2013. La valeur réelle des propriétés pour le nouveau rôle 2011, 2012 et 2013 a été établie en tenant compte des conditions du marché au 1^{er} juillet 2009.

Avant de remplir le présent formulaire « Déclaration de l'utilisation du sol par le contribuable », vous devez vous demander objectivement et en faisant abstraction du montant des taxes municipales : En date du 1^{er} juillet 2009, est-ce que ma terre aurait pu se vendre au prix de l'évaluation municipale ? Vous devez donc baser votre opinion sur des transactions d'immeubles comparables survenues dans votre quartier ou dans des secteurs similaires. Dans l'affirmative, vous n'avez pas à remplir ce formulaire puisque la valeur ne sera pas révisée.

Par contre, si vous estimez que la valeur inscrite au rôle de votre propriété n'est pas représentative de sa valeur marchande au 1^{er} juillet 2009, vous devez remplir le présent formulaire. Une fois que nous aurons reçu le document, nous validerons l'utilisation du sol de votre propriété avec les données inscrites à votre dossier d'évaluation.

Une réponse écrite vous sera acheminée avec une proposition de modification de la valeur s'il y a lieu. Si nous jugeons qu'il n'y a pas lieu de modifier la valeur ou que vous êtes en désaccord avec la valeur proposée, vous aurez jusqu'au 30 avril 2011 pour effectuer une demande de révision.

Les formulaires « Déclaration de l'utilisation du sol par le contribuable » dûment complétés dans Internet doivent être transmis **avant le 25 février 2011**.

Marche à suivre et délais si vous désirez déposer une demande de révision

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande de révision au Service de l'évaluation de la Ville de Lévis (795, boul. Alphonse-Desjardins, Lévis).

Vous devez transmettre votre formulaire dûment rempli, accompagné d'un chèque au montant requis fait à l'ordre de la Ville de Lévis, au Service de l'évaluation de la Ville de Lévis, **au plus tard le 30 avril 2011**, à l'adresse suivante :

**Service de l'évaluation / Ville de Lévis
795, boulevard Alphonse-Desjardins
Lévis (QC) G6V 5T4**

Vous pouvez également vous présenter, entre 8 h 30 et 12 h ou entre 13 h 30 et 16 h 30, au comptoir du Service de l'évaluation pour y déposer votre demande et en acquitter les frais par chèque ou en argent.

La tarification pour une demande de révision est la suivante :

Le tableau ci-après vous indique le montant du paiement que vous devez joindre à votre formulaire de demande de révision (règlement RV-2002-00-17). Le tarif varie en fonction de la valeur inscrite au rôle.

| Valeur inscrite au rôle | Tarif |
|-----------------------------|----------|
| Moins de 100 000 \$ | 40 \$ |
| 100 000 \$ à 249 999 \$ | 60 \$ |
| 250 000 \$ à 499 999 \$ | 75 \$ |
| 500 000 \$ à 999 999 \$ | 150 \$ |
| 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$ | 300 \$ |
| 2 000 000 \$ à 4 999 999 \$ | 500 \$ |
| 5 000 000 \$ et plus | 1 000 \$ |